



# NOUVELLES DE LA COMMUNE

Mars 2015

## Réunion du conseil municipal du 19 janvier 2015

Le conseil municipal acte le transfert de la convention Bouygues Télécom (*pylône proximité terrain de tennis*) vers la société FPS Towers. Le conseil municipal accède à la demande préalable formulée par la DDT (Direction Départementale des Territoires) concernant l'instruction d'une demande préalable de division parcellaire.

**Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.**

## Réunion du conseil municipal du 02 mars 2015

Lors de la réunion a été évoqué le problème des résurgences d'eau dans la rue de la forêt, dans l'attente des derniers arbitrages en cours, le point est reporté au prochain conseil municipal. Il est décidé de valider l'achat du matériel de sonorisation effectué par le conseil de fabrique (*payé par le conseil de fabrique*). La totalité du matériel de sécurité incendie de l'église est pris en charge par la commune (*compensation des travaux effectués par le conseil de fabrique*). Dans l'attente du budget 2015 un engagement limité des dépenses d'investissement est autorisé par le conseil municipal. La subvention annuelle de 50€ allouée à Caritas est reconduite.

**Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.**

## Collecte du verre



La collecte du verre se fait toutes les 3 semaines dans la commune. Si dans cet intervalle, le conteneur devait être vidé, il faut contacter la mairie qui assurera le relais auprès du SMITOM.

## Facture redevances ordures ménagères

Une erreur s'est glissée sur certaines factures pour les communes de Wilshausen, Mutzenhouse, Mittelhausen, Lixhausen et Minversheim.

En effet la date limite de règlement est fixée sur la facture au 18 février 2015 alors qu'il s'agit du 18 mars 2015.

## Mise en place de la porte latérale de l'église

L'aménagement de l'accès de l'église pour les personnes handicapées est maintenant terminé. Ces travaux, sauf la fourniture et la pose physique de la porte, ont été réalisés grâce à l'action de bénévoles, seul le coût du matériel (environ 300€) ayant été déboursé



## Horaire d'ouverture de la mairie

<b>Lundi</b>	<b>08h15</b>	<b>12h00</b>
<b>Jeudi</b>	<b>13h15</b>	<b>17h30</b>

Permanence élus chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 19h00 à 21h00.

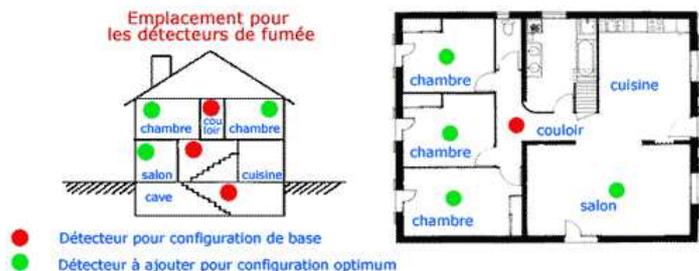
## Détecteurs de fumée

Le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) réagit à la présence de fumée ou de particules de vapeur dans l'air. Il émet alors une alarme sonore permettant d'alerter les occupants des lieux d'un début de combustion ou d'incendie. Equipement obligatoire il doit équiper au 8 mars 2015 tous les logements (*au moins un détecteur*).

Le propriétaire du logement fait l'acquisition du détecteur de fumée (*environ 15€*) et l'installe. L'occupant du logement veille à son bon fonctionnement.

Il faut fixer solidement le détecteur en hauteur (plafond) à distance des autres parois et des sources de vapeur (cuisine et salle de bain). Ne pas installer de détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation, dans la cuisine, la salle de bain et le garage.

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres (couloir, cage d'escalier). Pour une sécurité optimale, plusieurs détecteurs peuvent équiper le logement (chambres, séjour...).



## Déchetterie

**Rappel** : déchets non admis

- Ordures ménagères,
- Cadavres d'animaux,
- Produits de soins médicaux,
- Déchets radioactifs,
- Pneus et bouteilles de gaz

## Etat civil

### Naissance

BRION Alexandre, né le 17 février 2015

### Grand anniversaire

EBEL Charles, 80 ans, né le 11/01/1935

LEIBENGUTH Marie-Antoinette, 80 ans, née le 07/01/1935

STEINMETZ-BORNERT Marie-Rose, 90 ans, née le 31/01/1925

### Anniversaire

WICKER Joseph, 81 ans, né le 27/01/1934

STEINMETZ Joséphine, 93 ans, née le 05/02/1922.

### Décès

LESCARRE Alain décédé le 19 décembre 2014

HAEGEL Marine décédée le 15 février 2015

## Election départementale

Les élections départementales (ex-cantonales) désignent les membres du conseil départemental (ex-général) dans le cadre du canton.

Le mode d'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) est également modifié.

Lors des élections départementales de mars 2015, le nouveau mode de scrutin s'appliquera pour la première fois: deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité, disposant que les suppléants devaient être de sexe opposé à celui du candidat.

Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des remplaçants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

Les binômes de candidats de sexes différents doivent déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits. Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison de l'abstention souvent élevée, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Les électeurs sont convoqués le 22 mars 2015. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures (ces horaires pourront être élargis par arrêtés spéciaux pris par les préfets). Quand il y a lieu, le second tour aura lieu le 29 mars 2015.

